ONZIEME ANNEE — N° 407 — On s'abonne au Bureau du Journal; 17, RUE DE L'ANNONCIATION à PARIS et dans les Bureaux de Poste — SAMEDI 28 JANVIER 1917

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER . . . — 8 fr.
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal et par la poste
TÉLÉPHONE: PASSY 46-11
ANNONCES
Agence MURATET & Cie
12, Rue d'Hauteville
Tél. : BRUNOY 43-91

LA FRANÇAISE

Journal de Progrès Féminin
PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Directrice - Fondatrice :
Jane MISME

ABONNEMENTS
FRANCE. . . . Un an. 6 fr.
ETRANGER. . . . — 8 fr.
Les abonnements se peuvent faire ouvrir pour moins d'un an à partir du 1er de chaque mois
LE NUMERO:
FRANCE. . . . . 10 centimes
ETRANGER. . . . . 15 —
Aux Bureaux du Journal seulement et par poste

Gardiennes de la race, les Françaises veulent la suppression de l'Alcool

UN PEU DE MODESTIE!

On pouvait croire que les mots : « le poison féministe », le « démon du féminisme » étaient périmés depuis l'époque des caricatures où l'on représentait Mme de Girardin, vociférant à une tribune, les cheveux hérissés ; c'est-à-dire l'époque des crinolines et des chignons en résille. Il paraît que nous étions allés trop vite. Voici, dans l'honorable journal, le *Trait d'Union* du 20 janvier, un long article où toutes les appellations, et bien d'autres encore, sont remises en activité. Et à qui s'applique ce langage? Aux milliers de femmes (je vous jure que je n'invente rien) qui gagnent désormais leur vie, au lieu de mendier des secours de chômage, en suppléant les hommes dans les métros et les tramways, privés de leurs conducteurs; à celles qui assurent la défense nationale dans les usines de guerre! Je cite, car on va croire à une exagération :

« Les femmes, en entendant les éloges que nous faisions de leurs actions... se sont senties prises de vertige. Elles ont cessé de croire, à la simplicité de leur résignation. Elles se sont grisées de paroles, et des mots empoisonnés que nous leur avions offert... »

Puis, avec une absence de bonne foi désarmante, l'auteur narre, à l'appui de sa thèse, les « faillites » du travail féminin : impolitesses d'employées des postes ou des tramways, grèves des ouvrières de munitions ; *infortunes conjugales* des maris de ces dames!!! Comme dirait Fursy : « Dire que c'est pour ça qu'on a pris la Bastille! » En effet, chacun sait que les conducteurs d'omnibus, et les postiers, brillaient, eux, par une exquise politesse; que les ouvriers des munitions ne se sont *jamais* mis en grève, ni les mineurs anglais non plus; enfin que ces messieurs n'ont *jamais* trompé leurs femmes. C'était l'âge d'or.

Maintenant voilà : comment remplacer les 5 ou 600.000 femmes qui conduisent les tramways, tournent les obus, etc... ? Avec une calme et ferme assurance, notre journaliste tranche la question : « On prendra des sans-travail. » Diable! je n'y avais pas pensé. D'autant plus qu'on vient de me dire qu'il était impossible de trouver les 400 hommes qu'il faudrait pour débarrasser nos trottoirs de leurs agressives poubelles...

Et puis, il y a encore une petite question à laquelle on ne songe pas dans un bureau bien chauffé. La vie est paradoxalement chère, et les industries de luxe sont loin de fournir du travail à toutes celles qui voudraient être modistes, parfumeuses ou fleuristes; métiers éminemment gracieux et féminins. Alors, on excuse ces femmes, qui, au lieu de vivre sagement avec les vingt-cinq sous par jour octroyés par l'Etat, se laissent « griser par le démon du féminisme » et courent fabriquer des obus à raison de 12 francs par jour...

Pendant que j'y suis, je crois que je vais aussi taquiner M. Mazel, le distingué rédacteur du « Mercure ». Lui nous expose— entermes moins outrés — que le travail, même non musculaire des femmes étant inférieur à celui des hommes, il est juste que le salaire en soit inférieur. Je ne me suis jamais aperçue que l'employé qui perfore les tickets du métro les perfore moins dextrement qu'un homme; or, elle est payée 1 fr. de moins. J'ajouterai qu'un administrateur des aciéries de Montbard m'a dit :

— « Nous préférons, pour bien des travaux, les ouvrières aux ouvriers, car elles sont plus consciencieuses. Ainsi, lorsqu'à 6 heures la cloche sonne le départ, l'ouvrier, au premier coup, lâche net son outil, sans même finir le geste commencé; l'ouvrière achève ce qu'elle faisait. » Je pourrais citer d'autres témoignages; ils m'entraîneraient trop loin.

On regrette de voir ce préjugé de l'infaillible supériorité masculine, toujours ancré aussi profondément à une époque où la vie économique de tout un peuple est, en majorité, assurée par l'autre sexe. Et puis... et puis, n'y a-t-il pas une pensée qui devrait rendre ces messieurs plus modestes? Si le fonctionnement normal de l'Europe est totalement désorganisé en ce moment, à qui la faute? Oh! pas à la France, bien sûr. Mais enfin, ce ne sont pas les femmes qui, aux Reichstag allemands et autrichiens, ont déchaîné l'horrible guerre; ce ne sont pas elles qui, plus ou l'est encore, ont mené les affaires de leur pays de manière à le placer tout au bord du gouffre; ce ne sont pas elles qui... Je m'arrête, car la censure veille.

Le funèbre gâchis dans lequel toutes les nations se débattent est l'œuvre des hommes seuls, puisque leurs « moitiés » n'ont pas été admises en consultation. Alors, il me semble que jusqu'à ce que les hommes aient brillamment rétabli les choses en désarroi, ils ne devraient plus jamais parler de l'incompétence, l'illogisme, la nervosité, des cerveaux féminins; mais au contraire les bénir d'avoir maintenu la vie intérieure pendant qu'ils étaient occupés à s'entr'égorger...

S. DE CALLIAS

Au Parlement

Nous avons le plaisir d'annoncer que désormais, cette rubrique sera tenue régulièrement au courant par une féministe dont le nom est bien connu, grâce aux services que elle-même et son mari, ont déjà rendu à la cause des femmes. Mme Chevalier-Maresco veut bien se charger de rendre compte assidument ici des initiatives parlementaires, favorables soit aux droits des femmes, soit à l'une des questions sociales inscrites au programme féministe.

Pour toutes les Femmes non salariées

La Française a, dans son dernier numéro, annoncé le vote d'une proposition qui étend aux femmes bénéficiant de l'allocation militaire, les avantages de la loi de juillet 1913, accordant aux mères un secours journalier un mois avant et un mois après l'accouchement.

Nous en félicitons et remercions très vivement M. Paul Strauss, rapporteur.

Mais qu'il nous soit permis de manifester notre étonnement et nos regrets, que M. le sénateur Strauss n'ait pas jugé opportun de joindre à ce rapport celui dont il a également été chargé — si nous sommes bien informées — sur une proposition de loi votée par la Chambre, le 17 mars 1914 et dont l'examen par le Sénat a été retardé par suite de la déclaration de guerre.

Cette proposition de loi avait pour objet d'étendre le bénéfice de la loi du 17 juin 1913, à toutes les femmes, salariées ou non, privées de ressources.

En effet, la loi du 17 juin 1913, sur l'assistance aux femmes en couches exige que la postulante produise un certificat, attestant qu'elle se livre habituellement à un travail salarié. C'est en refuser le bénéfice aux femmes coupables (!) seulement d'avoir trop d'enfants à élever et à soigner pour trouver le temps d'accomplir un travail salarié. C'est favoriser la mère d'un ou deux enfants et oublier volontairement celle qui en a trois, quatre... ou davantage.

Nous avions l'espoir que M. Strauss penserait, comme nous, qu'il était temps de réparer cette anomalie; qu'il profiterait de l'occasion qui se présentait, de joindre ses deux rapports et, qu'à la faveur de la légitime commisération éprouvée par la Haute-Assemblée pour les familles de mobilisés et les réfugiés, il obtiendrait pour toutes les femmes privées de ressources le bénéfice de la loi du 17 juin 1913.

Nous avons été déçues.

Nous l'avons été, d'autant plus, qu'il n'y aura désormais qu'une très faible catégorie de femmes privées de ressources qui ne toucheront pas de secours pendant la période précédant et suivant l'accouchement. Et ce seront précisément les mères de plusieurs enfants!

Nous connaissons trop la largeur de vue de M. Strauss et sa haute compétence dans la question, pour ne pas être persuadés qu'un motif très sérieux l'a obligé à ajourner le dépôt de son second rapport; quoi qu'il en soit, nous nous permettons de lui demander instamment de ne pas tarder davantage à obtenir, pour ces évincés de l'assistance, le secours auquel elles ont légitimement, sinon légalement droit.

Il y a urgence aussi...

Les Tracteurs Mécaniques pour l'Agriculture

Une proposition de loi de MM. Cosnier et Patureau-Baronnet, réclame la création d'écoles d'apprentissage pour conducteurs de tracteurs mécaniques pour l'agriculture.

Le rapport de M. Cosnier préconise l'emploi de ces tracteurs *par batterie* de dix, afin que le personnel technique en assure le bon fonctionnement sans dérangement et sans perte de temps.

Les réparations et la mise en état de ces tracteurs seraient assurées par deux mécaniciens, un chauffeur et un forgeron; ainsi le rôle des conducteurs serait très simplifié : un apprentissage très court devrait suffire.

Jusqu'à présent, l'honorable rapporteur ne semble pas envisager la possibilité d'employer des femmes à la conduite de ces tracteurs.

Les robustes bras de nos paysannes françaises qui ont su manier avec tant d'énergie le soc de l'antique charrue ne sauraient-ils guider le volant des tracteurs qui ne demande qu'un peu d'adresse?

C'est aux mutilés de la guerre que l'on destine plus particulièrement cette nouvelle profession. A la fin de décembre, des démonstrations de labourage mécanique ont été faites à la Maison-Blanche; les blessés qui y sont en traitement les ont suivies avec d'autant plus d'intérêt que l'un des conducteurs était unijambiste.

Espérons que c'est là un oubli et non une exclusion voulue et que, si la profession de « conductrice » de tracteurs tente quelque paysanne, on lui ouvrira toute grande la porte d'une des écoles projetées.

Paiement à domicile des Allocations

Il faut avoir vu quel dévangement, quelle perte de temps et, à la campagne, quelle fatigue les bénéficiaires de l'allocation ont à supporter chaque quinzaine, lorsqu'elles vont en toucher le montant chez le percepteur, pour apprécier l'utilité de la proposition de loi déposée par M. Victor Boret et plusieurs de ses collègues.

Pour nos paysannes, plus de ces longs trajets à pied pour se rendre au chef-lieu de canton, plus de ces journées passées hors de chez soi où la présence de la mère est si utile; et pour nos citadines, plus de stations prolongées dans le vent et sous la pluie à la porte du percepteur, plus d'absence à l'usine où chaque heure perdue rogne d'autant le salaire.

La proposition de M. Boret mérite d'être votée sans discussion : seuls les marchands de vin pourront y perdre!

Les Permissions des Mobilisés et les Congés des Femmes salariées

Nous savions que certaines grandes administrations refusaient à leurs employées, la faculté ministrations, certains grands magasins de prendre un congé égal à la permission de sept jours de leurs maris mobilisés, *même en renonçant à leurs appointements pendant ce congé.*

Au moment de Noël et du Jour de l'An, nous avions eu l'écho de plaintes émanant de femmes, partagées entre la crainte de perdre leur emploi, et le désir bien légitime de passer quelques jours avec leurs maris permissionnaires.

Félicitons M. Antoine Borrel, qui a pris l'initiative d'une proposition de loi dont l'exposé des motifs, déclare que ce congé doit être accordé à la femme, *sans aucune contestation possible de la part de ceux qui l'emploient* ».

Ce congé ne sera pas payé, *même* si l'employée est payée *au mois;* mais « *du fait de son absence pendant ladite permission*, l'employée (ou l'ouvrière) *ne pourra être l'objet d'un renvoi ou d'une mesure disciplinaire quelconque* ».

Et c'est là l'important.

Cette loi régulariserait aussi la situation des institutrices publiques, femmes de mobilisés qui, selon les départements et le bon vouloir de leurs chefs, obtiennent tantôt trois, quatre ou cinq jours, ou encore cinq ou six *demi-journées* ici à leurs frais et là avec traitement intégral, ainsi que le signale M. Henri Labroue, député, dans une question écrite au Ministre de l'Instruction publique.

Aux Veuves qui attendent leurs Pensions

Ceci pourrait se passer de commentaire:

13.367. — M. Raffin-Dugens, député, demande à M. le ministre de la guerre s'il pense que Mme X..., dont le mari est décédé le... décembre 1914, à... aura bientôt la pension de retraite à laquelle elle croit avoir droit. (*Question du 21 décembre* 1916.)

Réponse :

Il a été nécessaire de procéder à une assez longue enquête pour s'assurer si l'affection à laquelle a succombé le soldat X... avait été contractée dans les conditions prévues pour donner droit à pension.

Le décret de concession de pension a été signé le 24 décembre 1916 par M. le Président de la République, et le ministre des finances enverra prochainement au Trésor public le certificat d'inscription de pension.

Aussitôt que ce titre lui sera parvenu, le ministre de la guerre le fera remettre à Mme X..., par les soins du sous-intendant militaire de la subdivision de son domicile.

(*Officiel* du 21 janvier 1917).

Que devons-nous le plus admirer, de la lenteur administrative ou du cynisme tranquille de cette réponse? M. C. M.

ECHOS

LES RESTAURANTS COOPERATIFS EN BASSE-BRETAGNE

M. Daudé-Bancel, secrétaire de la Fédération Nationale des Coopératives de consommation, avait été chargé par le Ministre de l'Armement d'une mission en Basse-Bretagne, en vue d'organiser des restaurants coopératifs à l'usage des ouvriers travaillant pour la guerre. Cette tournée a donné d'excellents résultats. Trois restaurants viennent d'être ouverts à Nantes et à Chantenay et d'autres sont en voie de création.

L'AME DES MAISONS

EXPOSITION

de l'Architecture Régionale dans les Régions Envahies

Parfois, des personnes non informées qui lisent ce titre d'exposition croient qu'il s'agit d'une succursale de celle du Petit Palais, où sont offertes aux yeux les dévastations causées par la guerre et le vandalisme, ou encore d'une réédition de celle qui se tint l'été dernier aux Tuileries, et où se serraient de petites maisons modèles destinées à guider les reconstructeurs des villages détruits. Cette erreur a peut-être une utilité en ce qu'elle associe dans l'esprit du public l'idée du désastre avec celle de la réparation.

En entrant, autre illusion : on se croit dans une galerie de tableaux, dans un Salon ordinaire. Ce sont bien des tableaux, aquarelles, peintures, eaux-fortes, tous, signés de maitres vivants ou morts, et provenant de collections privées. Leur groupement, surtout en ces temps-ci, a dû présenter de graves difficultés, et fait grand honneur aux organisateurs.

Mais, à la différence de ce qui se passe dans un Salon, la valeur artistique de chaque œuvre en soi, et sa valeur relative par comparaison avec ses voisines, sont ici pour ainsi dire secondaires, et c'est le *sujet* qui prend la première importance. Ces tableaux sont des paysages, et tous des mêmes régions. Des noms évocateurs attirent d'abord le regard : Dixmude, avec son vieux cabaret propret, sur un quai morne, la poésie discrète et douce de ses béguinages, la foire animée sur la place d'Ypres, la Maison du Passeur, toute simplette au bord du calme Yser. Puis nous passons dans le Boulonnais, l'Artois et la Picardie ; la guerre nous hante au point que nous ne voyons d'abord qu'elle : c'est une rue de Carency, traversée de part en part de fils de fer barbelés, c'est Berry-au-Bac dont les maisons amas informes de pierres, mêlées à des sacs, abritent l'activité souterraine des tranchées. Plus loin, c'est l'Ile de France et, occupant tout le fond de la salle, l'Alsace. En face, c'est la Lorraine et la Champagne, avec des vues de Reims, de Verdun, une rivière qui court tranquille dans une prairie, et n'éveillerait que des idées fraîches et champêtres, si le long de sa rive ne s'alignaient des croix...

Si attirantes et révélatrices que paraissent ces vues aujourd'hui, elles ne sont qu'une minorité et ne forment que l'un des aspects, le plus superficiel, de cette exposition. Son sens profond est tout autre, et c'est une joie pour le visiteur observateur de le découvrir. Disons bien vite qu'il suffit, pour être observateur et pour participer à cette joie, de se laisser guider par le délicieux catalogue illustré, dont la réalisation est un véritable tour de force en temps de guerre.

En regardant de plus près, donc, on trouve ce qui, en dehors de notre poignante actualité, et par delà toutes les contingences, constitue la vie, l'âme de ces régions françaises, toutes bien françaises, et pourtant différentes entre elles. Ce qu'on apprend à voir ici, c'est la Maison française, la Maison, telle qu'elle est — ou qu'elle fut — et par là telle qu'elle doit être, la Maison, avec tout ce que ce mot contient de souvenirs et de traditions, de tendresse, de vie familière et de vertus françaises.

On ne soupçonne guère à quel point les moindres détails sont significatifs, ni à quel point la maison, par sa forme, par les matériaux qui la composent, fait intimement partie de la région où elle est bâtie, et contribue au même titre que les costumes et les mœurs, à lui imprimer une physionomie. Ce n'est pas par hasard que les toits ici dévalent en pente vertigineuse, laissant ruisseler la pluie en cascades, là s'élargissent et s'aplatissent, pour offrir plus de résistance au vent, avancent ailleurs, profitant de l'ombre sur la façade « comme dit M. Léandre Vaillat, sur un visage trop éclatant de jeunesse, un chapeau de paille d'Italie ». Il n'est pas indifférent, pour qui veut connaître la psychologie régionale, que les maisons paysannes en Alsace n'aient point leur ouverture sur la rue, mais qu'il faille pour y pénétrer suivre la direction de la lumière ; ni que la demeure boulonnaise soit basse, presque trop sobre, tout unie et blanchie à la chaux, avec des contrevents verts, alors qu'en Ile-de-France un souci de coquetterie s'affirme constamment, par le voilage de roses et de vignes grimpantes derrière lequel la maison sourit.

D'autres caractères locaux renseignent sur l'industrie ou les coutumes rurales : voici une maison de tisserand dont les fenêtres, dit le Catalogue, sont jumelées pour éviter l'impôt des portes et fenêtres; dans le bas et à ras du sol, un vitrage éclaire la cave où se trouve le métier à tisser; voici une porte de ferme en deux parties; seule la partie supérieure s'ouvre, la partie inférieure reste fermée pour empêcher les volailles d'entrer; voici des poulaillers en saillie, disposés au midi, pour que les poules puissent avoir chaud et pondre en hiver. Faut-il citer encore les hautes cheminées couronnées d'Alsace, et les nids en fagots destinés à attirer les cigognes? ou la trappe ouvrant sur la rue par où on accède à la cave en Lorraine, ou encore la perche sous l'auvent de la porte, à laquelle on suspend les légumes à faire sécher?

Tout cela sent la paix, la bonne odeur du foin qu'on rentre, la vie simple et saine et laborieuse. Ce sont les maisons de la France...

Et de tout cela il ne resterait que des ruines? Non, ce qui a été sera, si l'on veut seulement suivre l'enseignement du passé; les reconstructeurs trop zélés craindront désormais d'introduire des éléments nouveaux, disparates et hétéroclites. Ils comprendront que ce qui s'est fait lentement, au cours des siècles était, comme les œuvres de la Nature elle-même, soumis à des lois. « Jamais, écrit encore M. Vaillat, il ne serait venu à l'esprit de ces honnêtes gens (les anciens maîtres-architectes), l'idée saugrenue dont on observe les effets dans certains hôtels de Deauville, d'employer un procédé autrement qu'à ses fins logiques. Et cette leçon ne servira pas qu'aux architectes et édiles. Elle sera bonne aussi au grand public, devant qui elle éclaire notre histoire sous un jour nouveau. A côté des victoires brillantes, des hauts faits d'armes, nous voyons le lent et obscur effort des générations pensant à leurs humbles devoirs ; si les premiers ont fait notre patrie, dans son étendue et dans sa gloire, les autres ont construit ce patrimoine moral que nos soldats ont conscience de défendre avec le territoire, parce qu'il est, lui aussi, la France.

ALICE BERTHET

Héroïnes du Jour

En Roumanie

Médaille de première classe « Virtutea Militara » Mérite Militaire) à Mlle Maria Maneinelea de la commune de Pavan, district de Pagarash, avec la mention suivante :

« S'est offerte à servir de guide à un régiment d'infanterie qui avait la mission d'attaquer l'ennemi, qui occupait la rive opposée de l'Olt; traversa la rivière à gué avec les premiers soldats et les conduisit, sous une pluie de balles, avec la plus grande bravoure, contribuant ainsi à la réussite de l'attaque. »

Marcelle Semmer à la Sorbonne

A la dernière Matinée nationale de la Sorbonne, M. Klotz, ancien ministre, et l'un de nos hommes politiques à qui le féminisme doit le plus, a célébré l'héroïsme de Mlle Marcelle Semmer qui, à 21 ans, est décorée de la Croix de guerre et de la Légion d'honneur. C'est la plus jeune légionnaire de France.

En relevant le tablier d'un pont, Mlle Semmer arrêta vingt-quatre heures, au lendemain de Charleroi, la furieuse ruée de tout un corps d'armée allemand. Elle sauva ensuite seize soldats français, et, après mille prouesses (que nous conterons bientôt Mme Daniel Lesueur), elle finit par tomber dans les mains des Boches.

« Je suis orpheline, leur dit-elle; je n'ai qu'une mère, la France, et *ça ne me dérange pas de mourir.* »

C'est pourquoi les Allemands, sans la moindre hésitation, condamnèrent à mort cette jeune fille de vingt et un ans, et ils se préparaient à la fusiller quand une providentielle volée de 75 dispersa le peloton d'exécution.

Reprise et recondamnée, un nouveau miracle la secourut. Mlle Semmer est maintenant infirmière.

ERRATUM

Dans l'intéressant article de M. Zébaume, sur la Participation des femmes au Concours Lépine publié par notre dernier numéro, une coquille a faussé le chiffre des hommes exposants.

A la fin du 5e alinéa, au lieu de 5.193, il eut fallu 593, ce qui rend son importance au chiffre, comparé des exposantes.

Guerre à l'Alcool

A L'ARMÉE

Le général Margot, directeur de l'Infanterie, a pris l'initiative d'organiser des conférences à l'usage des officiers destinés à diriger le service de l'instruction physique et de la préparation militaire dans toutes les régions.

Le programme de la préparation militaire, tel qu'il vient d'être adopté par le ministre de la guerre, comporte l'éducation physique et l'éducation morale, tout en accordant à la dernière une très grande importance.

Le ministre de la guerre désire tout particulièrement que la jeunesse française reçoive, avec l'instruction préparatoire, une sorte d'initiation à toutes les questions relatives aux grands intérêts nationaux. On tient surtout à la mettre en garde contre les trois fléaux qui compromettent l'avenir de la race : l'alcoolisme, la tuberculose et l'avarie.

Plusieurs personnalités marquantes ont été choisies pour parler aux officiers instructeurs de ces trois questions.

M. Jean Finot, le Président de l'*Alarme*, a inauguré ces conférences en parlant de *L'Alcoolisme au point de vue social.* Plusieurs centaines d'officiers ont assisté à cette conférence, et, entre autres, le général Margot et le général Dubusquet, inspecteur des centres d'instruction militaire.

La péroraison du conférencier, qui invite les militaires à combattre *l'ennemi de l'intérieur*, de même qu'ils ont combattu les Allemands, à se faire les propagandistes du salut national par la destruction de l'alcoolisme et à sauver ainsi doublement la France, a été accueillie par des applaudissements chaleureux.

Le général Margot a rappelé, à cette occasion, qu'il y a vingt ans, un jeune chef d'escadron avait fait, le premier en France, une étude remarquable sur le rôle social de l'officier. Le chef d'escadron d'autrefois est devenu aujourd'hui le glorieux ministre de la guerre, et il est par conséquent le véritable créateur du mouvement tendant à faire des officiers et des soldats des missionnaires efficaces du devoir patriotique.

Les deux prochaines conférences seront faites, l'une par le professeur Letulle sur la tuberculose, l'autre, par M. Etienne Lamy, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, sur l'avarie.

MEETING DE L'UNION DES FRANÇAISES CONTRE L'ALCOOL

Palais du Trocadéro

GRANDE SALLE DES FETES

Dimanche 28 janvier, à 2 h. 1/2 précises

LA FRANCE CONTRE L'ALCOOL

Réunion tenue sous la présidence effective de

M. LOUIS BARTHOU, ancien président du Conseil.

Mme Jules Siegfried, Présidente du Conseil National des Femmes Françaises.

M. le Comte de Las Cases, Sénateur de la Lozère.

M. Groussier, Député de la Seine.

Me Henri Robert, Bâtonnier de l'Ordre des Avocats.

prendront la parole

Musique du 237e Régiment d'infanterie

La Marseillaise sera chantée par M. Georges MARY, soliste des Concerts Colonne

Les portes seront ouvertes à une heure

Opinions de Députés

Voici encore deux réponses de députés à la pétition de l'Union des « Françaises contre l'alcool ». Elles nous sont transmises par Mme Carpentier, institutrice à Saint-Mandé.

Paris, le 24 juin 1916

J'ai bien reçu votre pétition, consernant la suppression des bouilleurs de cru. Je suis médecin et tiens à vous informer que je voterai toutes les mesures qui auront pour effet la diminution en France de l'alcoolisme.

Georges Boussenot

Paris, le 30 juin 1916

Vous avez bien voulu m'adresser les lettres par lesquelles les mères et les femmes françaises, me demandent de m'associer à la campagne qui se poursuit actuellement contre l'alcool.

Je vous prie de leur faire connaître que je suis absolument d'accord avec elles et que je désire très fermement que nous obtenions par cette campagne, des résultats définitifs.

Je n'ai jamais manqué de demander et de voter l'abolition du privilège des bouilleurs de cru.

Henry Paté.

Les députés Puech, Raffin-Dugens et Girod, du Doubs, n'ont pas répondu à Mme Carpentier.

Pour la Mobilisation Féminine

A L'OFFICE CENTRAL DE L'ACTIVITÉ FÉMININE

L'importante institution que nous avons présentée dans un des derniers numéros, nous adresse sur son organisation les précisions que voici.

Pour arriver à une utilisation rationnelle de tous les dévouements, de toutes les bonnes volontés, il s'est fondé à Paris, sous les auspices du Conseil National des Femmes Françaises et de la Section d'Etudes Féminines du Musée Social un Office Central d'activité féminine dont le siège est 15, rue de l'Arcade.

Trait d'union entre l'offre et la demande il cherche à y répondre au mieux des intérêts de tous et au mieux de la défense nationale.

Les personnes qui adressent à l'Office des demandes d'emploi à titre bénévole sont dirigées sur les œuvres sociales (ambulances, garderies, chambres d'allaitement, foyers du soldat, etc.). Les demandes de travail rétribué sont examinées avec le plus grand intérêt ; après informations prises sur les aptitudes des postulantes, celles-ci sont envoyées aux administrations, établissements, usines; etc.; qui réclament leur concours.

Centralisant ainsi toutes les bonnes volontés, l'Office donne à tous les dévouements la possibilité de s'employer, et au travail professionnel le moyen de trouver rapidement les débouchés voulus.

Il ne pense pas plus à se substituer aux organismes déjà existants qu'à diminuer le mérite des œuvres sociales ou de philanthropie qui s'occupent de ces questions. Il désire simplement être, pendant la guerre, un lien de plus entre elles, afin de faire rendre à l'activité féminine tout ce que l'on peut attendre de son dévouement et de son patriotisme.

Son appel s'adresse, non seulement aux individualités qui cherchent une occupation bénévole ou rétribuée, mais encore et surtout à toutes les institutions à tous les groupements, ainsi qu'aux industries qui sont à la recherche de main-d'œuvre féminine.

L'Office Central de l'Activité Féminine, ouvert le 1er décembre, a de suite reçu un nombre considérable d'offres, tant à titre bénévole que rétribué.

Sollicité par les pouvoirs publics de mettre son activité à leur disposition, il a semblé à l'Office qu'il ne pouvait mieux débuter dans son service social qu'en s'employant à aider à l'application de l'Instruction du Ministère de la Guerre parue le 2 décembre 1916 au Journal Officiel, et réglant l'emploi de la main-d'œuvre féminine dans les corps de troupe, dépôts et services.

Cette Instruction constitue en quelque sorte le statut actuel des femmes employées dans les services de l'Armée. Le soin de recruter le personnel féminin est confié, en principe, aux chefs de corps ou de services, et dans certaines villes, aux commandants du bureau de recrutement, auxquels il est prescrit de recourir, pour faire connaître les emplois offerts, à tous les concours qui peuvent lui être offerts.

C'est à ce titre que l'Office Central de l'activité féminine s'associe par une action directe et intensive, dans chaque chef-lieu de département, au placement des femmes dans le service de l'armée.

Sa tâche ne sera pas seulement de placement et d'intervention correspondante auprès des autorités militaires intéressées. Elle s'étendra à tout ce qui touche à l'existence même des femmes employées. Eclairées par nos Comités départementaux, celles-ci pourront choisir leur genre de travail en toute connaissance de cause d'après leurs goûts leur situation de famille, leur désir de se créer une occupation, temporaire ou définitive.

En attendant que soient organisés ces Comités, les femmes qui désirent servir le pays, de quelque façon que ce soit, pourront envoyer à l'Office Central de l'Activité féminine, 15, rue de l'Arcade; Paris (8e), leur demande d'emploi bénévole ou rétribuée, accompagnée de leurs noms, adresses, âge, aptitudes et de l'indication du temps dont elles disposent.

Il n'est pas possible de prévoir quelles pourront être toutes les initiatives heureuses qu'il incombera aux Comités Départementaux de réaliser: Création de logements en commun, recherche de facilités de logement pour les femmes venant travailler hors de leur résidence habituelle, création de restaurants coopératifs, pour les ouvrières qui ne pourraient être nourries dans les casernes et établissements; création de cantines maternelles, de garderies, de crèches, etc.

Les Comités locaux se tiendront en relations constantes avec l'Office Central de Paris. Leur action, tout en laissant la plus grande latitude aux initiatives individuelles, maintiendra une ligne de direction commune. Pour réaliser le but qu'il se propose, il fait appel à tous les dévouements et à l'aide matérielle et morale de ceux qui croient qu'à l'heure actuelle les femmes sont appelées à jouer un rôle prépondérant dans l'organisation de la victoire.

Bureau définitif. — Présidente d'honneur : Mme Emile Loubet ; Présidente : Mme Jules Siegfried; Directrice Générale Mme Avril de Sainte-Croix ; Vice-Présidentes : Mlle Marie Bonnevial; Mlle Bouvier; Mme François Carnot ; Marquise de Ganay; Mme Gounouilhou ; Mme Maillard; Mme de Montaut; Mlle Vigneron ; Secrétaire Générale : Mme Legrand-Falco; Secrétaire : Mme François Raspail ; Trésorière : Mme I. Diéterlen.

Comité : Mmes Alavoine, Alphen-Salvador ; Raymond Barbaud ; Brunschvicg ; Jean Cruppi ; Dosne; P. Kergomard ; Jane Misme; Perrote; Perroneau-Dauphin; Pichon-Landry; Rameil; Eugène Simon; Julie Toussaint ; Générale Valabrègue ; Vermeil ; Weil.

Carrières Féminines

Nous publions sous cette rubrique tous les renseignements pratiques relatifs au travail professionnel des femmes.

SALON ARTISTIQUE

« L'Union des Femmes peintres et sculpteurs », continue malgré la guerre son œuvre de solidarité, en faveur non seulement de ses adhérentes, mais de tous les artistes éprouvés par la guerre. Le produit des entrées de son Salon annuel, actuellement ouvert, est destiné à la Fraternelle des artistes.

SALAIRES FEMININ DANS LES SERVICES MIAITAIRES

De nouveaux tarifs de salaires viennent d'être arrêtés par le ministre de la Guerre pour l'emploi de la main-d'œuvre féminine, tarifs applicables à partir du 1er janvier 1917. En voici le tableau :

Dames surveillantes et employées principales de bureau, de 6 fr. à 9 fr.; secrétaires-rédactrices, secrétaires-comptables, de 5 fr. 50 à 8 fr.; sténo-dactylographes, de 5 fr. à 7 fr.; dactylographes, de 4 fr. 50 à 7 fr.; dactylographes, de 4 fr. 50 à 6 fr.; secrétaires-copistes et téléphonistes, de 4 fr. à 5 fr. 50; contremaîtresses, chefs d'atelier ou d'équipe, de 5 fr. 50 à 7 fr.; manutentionnaires, de 4 fr. à 5 fr. 50 ; lingères, de 4 fr. à 5 fr. 50; cuisinières, de 4 fr. 50 à 6 fr.; femmes de service et aides cuisinières, de 4 fr. à 5 fr. 50, à l'heure 0 fr. 40; laveuses et buandières, de 4 fr. à 5 fr. 50.

La Lutte contre la Tuberculose

Notre prochain numéro sera spécialement consacré aux efforts qui se font et qui restent à faire pour combattre un fléau que la guerre accroît considérablement. Ce numéro aura une utilité particulière pour tous ceux, toutes celles qui se consacrent à cette lutte.

Il paraîtra en même temps que dans toute la France, un appel sera fait par la Journée du 4 février à la générosité du public, en faveur des nouvelles institutions de défense. Nous prions les lecteurs et les lectrices, qui désireraient recevoir, un certain nombre d'exemplaires de ce numéro pour la propagande, de nous les demander autant que possible à l'avance, en nous en envoyant le montant.

Prix des exemplaires de propagande

Les exemplaires de propagande, pris par 100 exemplaires au moins, seront comptés à raison de 7 francs les 100 exemplaires.

Pour envoi à domicile, ajouter le montant du port. Cent exemplaires pèsent environ 3 kilogs. Pour les exemplaires sous bande, il sera compté en plus, 0 fr. 50 par 100 exemplaires.

BULLETIN des Sociétés Féministes

Conseil National des Femmes

SECTION D'EDUCATION

La section d'Education du Conseil National des Femmes Françaises, s'est réunie le samedi 13 janvier, à la Maison des Lycéennes, sous la présidence de Mme Pauline Kergomard.

La section poursuit l'étude de la création de garderies du soir pour les enfants dont les mères travaillent hors de chez elles. Une enquête se fait en ce moment pour en établir le nombre.

La prochaine réunion aura lieu le samedi 10 février, à 5 heures, à la maison des Lycéennes, 5 rue Amyot.

Union Française pour le Suffrage des Femmes

GROUPE DE PARIS

Une réunion de travail et de propagande, se tiendra à l'issue de la réunion au Comité le 27 janvier.

Les personnes qui désirent participer de façon plus active à nos travaux sont donc invitées à assister à cette réunion, le samedi 27 janvier à 5 heures moins 1/4 37, rue d'Hauteville (Métro : Château d'Eau).

Ordre du Jour:

Les chambres d'allaitement et les crèches dans les usines.

La secrétaire générale,
Pauline Relour.

Union Fraternelle des Femmes

L'U. F. F. tiendra sa séance publique mensuelle, le mercredi 31 janvier 1917, à 2 h. 1/2 très précises, au Musée Social, 5 rue Las-Cases.

Ordre du jour :

1° Lecture du Procès-verbal de la séance précédente par Mme Parrhisia.

2° Communications et Correspondance, par la Présidente, Mme Amélie Hammer.

3° Communications et Commentaires, par la Secrétaire générale, Mme Juliette Raspail.

4° Revue des Travaux parlementaires, par Mme Chevalier-Maresoq.

5° Résumé de son rapport sur le travail des Femmes, par Mme Marie Cotte, membre du Comité de l'U. F. F.

6° Organisation du travail des Femmes pendant et après la guerre, par M. Prat, député de Versailles, secrétaire de la Commission du Travail à la Chambre des Députés.

Les lecteurs et amis de *la Française*, sont invités à cette séance.

Collège Libre des Sciences Sociales

Série de conférences féministes organisées avec le concours de l'**Union Française pour le Suffrage des Femmes.**

Mardi 30 janvier à 4 h. 1/2 précises, 28, rue Serpente. Conférence de Mme Marcelle Capy, sur le Travail des femmes, dans les usines de guerre.

Mardi 6 février, conférence de Mme Odette Bussard, sur **Les femmes dans l'agriculture.**

Chronique des Œuvres et Institutions

« L'AIDE MORALE »

« L'Aide Morale » donnera des séances dimanche 28 janvier, dans le 5e, à l'Institut National des Sourds et Muets à 4 h. et demie et dans la salle des Fêtes de la mairie du 13e à 2 h. 1/2.

LES LIVRES

Pour le Renouveau, par le comte de Chambrol.

« Un livre de méditation ne doit être qu'une incitation à réfléchir, un poteau sur le sentier où chacun doit cheminer pour sortir de la forêt obscure. » Cette définition, que l'auteur applique modestement à son propre livre, en fait bien sentir le caractère grave et élevé. Son catholicisme est un peu exclusif, mais il se situe assez haut pour ne pas voir les pailles, ni même les poutres seulement dans l'œil du voisin.

Le Renouveau de la France se fera par l'Union, commencée aujourd'hui et qui ne doit pas périr. Ce qui y faisait obstacle, c'était un manque réciproque de bonne volonté à laisser exister les points de vue adverses. L'auteur commente l'anathème de l'Ecriture contre les hommes qui « détiennent la Vérité captive ». Ce sont, par exemple ceux qui, dans leurs attaques contre les ennemis de la Vérité, se montrent tellement dépourvus d'impartialité et de bonté qu'ils détournent de la Vérité les âmes qu'ils étaient chargés d'amener à elle.

« La haine, écrit-il encore — au sujet des adversaires de l'Eglise, mais la phrase généralisée n'est pas moins juste — est un alcoolisme. Comme l'alcoolique, le haineux ne peut plus trouver un semblant de force que dans le poison qui le tue et qui a détruit en lui tout appétit pour un élément sain ».

En résumé, ce qu'il faut pour conserver cette union qui sera une force matérielle, c'est la force morale. « Toutes les pusillanimités de la vie font obstacle à l'union, et elles ne sont écartées, vaincues, que chez celui qui est fort contre lui-même. A. B.

P. S. — Le commandant Iann Karmor se plaint, avec toute la courtoisie et l'humour dont est capable un officier français, que j'aie « grécisé », la première lettre de son nom dans un récent article. Il aime l'I, parce que dit-il, « cet I ressemble à un phare ». La raison me suffit, et je rétablis avec plaisir cet I, bien français, puisqu'il est symbole de droiture et de vigilance.

LA PRESSE & LES FEMMES

A bord de l'hôpital Flottant, par Pierre La Marière (Revue de Paris).

En vue de Salonique, 3 janvier 1916.

Il existe à terre hors la ville, un hôpital de campagne écossais dont tout le personnel est féminin : chirurgiens, médecins, officier d'administration. Lors de mes dernières promenades à Salonique j'avais rencontré chez Floca, à l'heure du thé, des Anglaises portant le costume semi-masculin, le brassard rouge au bras, des caducées d'or sur fond de velours rouge au col et j'avais dit : « Ces infirmières font un peu de fantaisie », or, ces infirmières étaient les majors de l'hôpital écossais. Elles vivent sous la tente, portent des culottes et sont bottées jusqu'aux cuisses.

Les femmes seront la force dont dépend l'avenir, par J. H. Rosny aîné (Le Journal).

Bientôt, les féministes n'auront plus besoin de dire à la femme : « Que votre règne arrive...

Je parie que des femmes qui cultivent nos champs, soignent nos blessés, tiennent ouvertes les boutiques, travaillent aux usines et parfois les dirigent. L'avenir se dresse devant elles, plein d'énergies redoutables ; elles seront inévitablement une force immense dont dépendra l'avenir de la France et peut-être de l'Europe...

Donc, la femme obtiendra bientôt les droits qu'elle réclame depuis un demi-siècle.

PRÉJUGÉ & PROBLÈME DES SEXES

Le beau livre de Jean Finot, est offert en

Prime gratuite

à tout abonné qui nous procure un second abonnement.

La Presse entière en France et à l'Etranger a rendu un magnifique hommage à cet ouvrage qui a été traduit en anglais, en allemand, en espagnol etc.

« Véritable encyclopédie de la femme, brillante prophétie de ses destinées prochaines », selon M. Seillière, l'éminent critique des *Débats*. Il est d'après M. Paul Adam « savant à l'infini, plaisant comme une conversation autour du thé », et pour M. Emile Faguet « au premier rang de ceux que pour être renseigné et averti, il faut avoir lu ».

C'est une véritable bonne fortune pour *La Française*, de pouvoir l'offrir en de telles conditions.

⁂

Préjugé et Problème des Sexes, se vend 5 francs en librairie.

Nous l'expédions gratuitement à tout abonné, qui nous adresse en plus de son propre abonnement le montant d'un abonnement nouveau, plus 0,50 pour le port du volume. On peut venir le demander à nos bureaux les lundi, mercredi, vendredi de 3 à 5 heures.

COURRIER DES LECTEURS

Mme Jeanne Des... (Granville). — Veuillez donner quelques précisions sur l'idée dont vous nous parlez. Nous ne pouvons vous répondre, sans savoir de quel point de vue particulier vous envisagez ce sujet.

Angèle Lolita. — Députés de la Marne : Drelon, Lenoir, Forgeot, Haudot, de Wendel, Péchadre, Margaine, de Mun (décédé). Pour savoir lesquels représentent Châlons, adressez-vous au secrétaire de votre mairie. L'adresse que vous désirez est 83, rue Denfert-Rochereau.

Mme Ida R. S. (Montpellier). — Merci de votre offre aimable que nous acceptons volontiers.

Henri D... (aux armées). — Merci de votre aimable lettre et de vos vœux. Mais permettez-nous de vous dire que l'on ne parvient pas à s'expliquer les sentiments dont vous parlez, à l'égard de ceux qui combattent avec nous et partagent nos souffrances. Il semble qu'un pareil jugement ne serait ni français, ni chrétien.

CAUSERIE FINANCIERE

On ne saurait trouver une appréciation plus appropriée à la situation que ces deux mots : « calme plat » pour caractériser la Bourse depuis quelques semaines. Et ceux-là seuls peuvent s'en étonner qui n'ont pas suivi les progrès de cote depuis la réouverture de la Bourse (décembre 1914) ou s'abstiennent d'établir un rapport entre les cours des valeurs en vue et leurs dividendes passés ou probables.

Il n'y a pas de hausse indéfinie, pas plus celles qui sont conduites à la main que celles qui résultent d'une situation prospère. Actuellement la bourse se recueille et cherche sa voie : les bruits de paix qui se précisent et que, pour notre compte personnel, nous envisageons dans un temps très prochain, vont certainement apporter des changements importants dans certains groupes de valeurs. Tous les fonds d'Etat et les obligations de certaines industries très prospères ont été presque complètement délaissés pour les valeurs dites « de guerre » dont le dividende offrait une large rémunération aux capitalistes. Or, les bruits de paix auxquels nous faisons allusion plus haut, ont ralenti l'engouement pour ces sortes de placement, et nous prévoyons à bref délai des réalisations qui amèneront une baisse importante. Par contre, nous entrevoyons la hausse des fonds d'Etats des obligations Chemins de fer et des valeurs industrielles.

Signalons une légère reprise sur les valeurs cuprifères américaines. La Utah passe de 620 à 630, la Ray fait 171 et 174 et la Chino Copper est ferme à 376.

Les valeurs de caoutchouc ont conservé leurs bonnes dispositions et la fermeté s'est maintenue parmi elle. La Financière reste à 131 50, la Malacca se tient à 118 50 au lieu de 117 50. L'Eastern se maintient à 36.

Parmi les valeurs diverses, l'action Téléphone s'avance à 415 sur une demande toujours suivie en raison de la belle situation de l'entreprise, les résultats du premier semestre et les ordres en mains permettant d'escompter que les bénéfices de l'exercice en cours seront des plus satisfaisants.

BANQUE A. LEVEQUE ET Cie,
1, rue de la Banque, Paris.

La banque répond gracieusement à toute demande de renseignements de nos abonnés.

La gérante : Jane MISME.

Imprimerie F. CONTY, 11, rue Meslay.

Expositions Ouvertes

Galerie Druet, 20, rue Royale. — Œuvres de Henry Ottmann jusqu'au 15 février.

Galerie Goupil et Cie, 15, rue de la Ville-l'Evêque. — L'architecture régionale dans les provinces envahies, jusqu'au 10 Mars.

PETITES ANNONCES

Défaut de prononciation (zézaiement, etc.), rapidement corrigés par Mme Geslis, professeur spécialiste, officier d'Académie, auteur d'ouvrages adoptés par la Ville de Paris, 28, rue Vauquelin, Paris-V. 1017

ON DEMANDE appareil 6,5 × 9 ou 9 × 12, jumelle ou bloc-notes, avec très bon objectif. 1014

DEMANDE D'EMPLOI

Dame distinguée, veuve, mère de soldat, donnerait au pair (logée, nourrie), son concours à une œuvre, Foyer du Soldat ou autre. Ecrire à **La Française**, en indiquant le n° de l'annonce et en joignant deux timbres, s. v. p. 1019

La Française, 17, rue de l'Annonciation, répondra par l'envoi d'un journal ou d'une carte postale féministe, à toute carte militaire illustrée oblitérée d'un secteur.

LA MORALE
Fondée sur les lois de la Nature

N'oublions pas que nous ne vivons que par l'harmonie générale de nos actes avec les lois de la nature.

Demander à M. Deshumbert la brochure de propagande, qui est envoyée gratuitement.

Adresse: Dewhurst, Dunheved Road West, Thornton Heath (Angleterre).

Maisons Recommandées

ALIMENTATION
pour Régime Diététique

FARINEUX MALTES et DIASTASES pour Malades, Convalescents, Enfants, Vieillards

PATES ALIMENTAIRES

Maison Bignon-Pariani. — Fondée en 18..
5, rue de l'Arcade, Paris Madeleine
Téléph. : 303-04
Pâtes alimentaires en tous genres
Riz, Semoules, Tapiocas, etc.
Conserves alimentaires
Colis militaires franco pour le front
Livraison dans tout Paris. — Expéditions en Province. — Envoi franco du catalogue sur demande.

BIÈRES
BIERE FANTA non alcoolisée
BIERE spéciale pour nourrices
BIERE de TABLE
6, rue Guyot (Paris) — Télép. Wag. 13-..

HORS-D'ŒUVRE
Maison J. PATIN (fondée en 1879), 21, rue des Mathurins (près la rue Tronchet), Téléph. : Central 47-58.
Produits alimentaires pour Soldats et Prisonniers de Guerre
Cafés — Thé — Maté
Varié de Hors-d'Œuvres
Livraisons Paris. — Expéditions Province

ECOLE ROY

7 Rue Lagrange PARIS (Ve) **7**

COURS de 8 h. du matin à 10 h. du soir, — Envoi du Programme **FRANCO**
Inscriptions reçues à toute époque de l'année

STENOGRAPHIE, DACTYLOGRAPHIE
COMPTABILITÉ. COMMERCE, LANGUES

Préparation spéciale au Commerce, aux Services officiels des Chambres, aux Examens des Ministères et Administrations, ainsi qu'au Professorat de Sténographie.
Cours GRATUITS et cours rétribués. — Cours par Correspondance
PLACEMENT GRATUIT DES ELEVES

FEUILLETON DE « LA FRANÇAISE »

L'Antialcoolisme à l'Ecole

Voici le texte de la circulaire dont nous avons parlé et qui fut adressée le 10 décembre dernier aux recteurs d'académie par le Ministre de l'Instruction Publique, des Beaux-Arts et des Inventions intéressant la Défense Nationale. Nos lecteurs n'ignorent point que le nom de M. Lapie, directeur de l'enseignement primaire doit être à ce sujet associé à celui de M. Painlevé.

Depuis des années, malgré l'indifférence ou la résistance de l'opinion, les membres du corps enseignant poursuivent contre l'alcoolisme une lutte méritoire. Mais l'heure présente exige un redoublement d'activité. Jamais ce fléau n'est apparu plus clairement comme un danger national : danger si grave qu'aucun gouvernement n'aurait osé conduire la guerre sans restreindre ou sans interdire le commerce de l'alcool. Demain, quand la France voudra tendre, en vue des tâches de la paix, toutes les énergies de ses fils survivants, elle n'y réussira pas si elle n'a d'abord vaincu l'ennemi intérieur, d'autant plus redoutable qu'il semble stimuler les forces de l'individu avant de les paralyser et de les détruire. Reprenons donc, plus résolument que jamais, notre campagne contre l'alcoolisme.

Nous disposons de deux armes : la parole et l'action. Comment nous en servir ? Comment éclairer nos élèves sur les méfaits de l'alcool ? Comment leur faire contracter des habitudes de sobriété ?

Sur le premier point, je n'ai guère qu'à rappeler les instructions de mes prédécesseurs. Pour établir le programme de leur enseignement antialcoolique, instituteurs et professeurs de tout ordre se reporteront à la circulaire du 2 août 1895 et au rapport de M. l'Inspecteur général Steeg qui lui est annexé; ils y verront comment, sans troubler l'économie de leurs cours, ils peuvent, dans leurs leçons d'hygiène, de chimie, d'histoire naturelle, de morale, attirer l'attention des élèves sur les dangers que fait courir l'alcool aux individus et à la société. Les chefs d'établissements prendront ces mesures pour coordonner les efforts des maîtres; l'accord des conclusions tirées des différentes disciplines ne peut manquer de frapper l'esprit de nos jeunes gens.

Ai-je besoin d'ajouter que cet enseignement doit conserver un caractère rigoureusement scientifique ? Il s'est trouvé d'ardents apôtres de l'anti-alcoolisme qui, par un manque évident de mesure, compromettaient la cause qu'ils voulaient soutenir. D'autres, par des procédés qui faisaient appel à l'imagination plutôt qu'à l'expérience et au raisonnement, ont parfois excité chez leurs auditeurs la passion contre laquelle ils entendaient les mettre en garde. Nous ne montrerons pas aux enfants d'images malsaines; nous leur citerons des faits. Nous ne proscrirons pas toute boisson alcoolique : la France en produit dont nul médecin n'interdit, bien plus, dont beaucoup de médecins recommandent l'usage modéré, comme le moyen le plus efficace de combattre l'alcoolisme. Il est inutile pour sauvegarder l'intérêt national, de recourir à des sophismes, la vérité, pour se défendre, n'a besoin que d'elle-même.

Ainsi conçu, l'enseignement antialcoolique sera donné dans toutes les écoles primaires et secondaires. On ne saurait en dispenser les élèves des lycées et collèges; sous prétexte qu'ils sont garantis contre le danger par l'éducation familiale. Outre que la garantie n'est pas absolue, ceux qui ont le plus de chances d'échapper au mal n'en ont pas moins intérêt à connaître son étendue et à réfléchir sur ses causes et sur ses conséquences.

Il ne faudrait pas non plus, sous prétexte que la femme succombe moins souvent que l'homme à la funeste passion, négliger l'enseignement antialcoolique dans les écoles de filles. Si elle échappe elle-même à la contagion, la femme est trop souvent la victime de l'alcoolisme masculin : pour se défendre contre le mal, pour en protéger les siens, elle doit ne pas l'ignorer. Elle est, en maint pays, son principal adversaire; partout où elle possède des droits politiques, elle s'en sert contre l'alcool; que notre enseignement lui fournisse les moyens d'employer efficacement dans cette lutte vitale, tous les droits qu'elle possède dans notre pays.

Enfin, l'enseignement antialcoolique s'adresse aux adultes comme aux enfants. Il figurera dans les programmes des cours post-scolaires qu'une loi prochaine rendra, on doit l'espérer, obligatoires pour tous les adolescents. Dès maintenant, il doit figurer aux programmes des cours d'adultes et toutes les sociétés d'enseignement populaire lui consacrent des conférences. Il vous appartient de favoriser leur campagne et de leur offrir le concours de ceux de nos professeurs, nombreux dans les trois ordres d'enseignement, qui sont particulièrement dévoués à la cause de la tempérance.

Trouvant sa place dans tous les programmes, l'enseignement antialcoolique sera sanctionné dans tous les examens. Dès maintenant, au baccalauréat comme au certificat d'études primaires ou au brevet de capacité, il est permis, à propos des interrogations de morale ou d'histoire naturelle, de rechercher si les candidats possèdent, sur le problème de l'alcoolisme, des notions suffisantes. Les questions de cette nature devront devenir désormais plus fréquentes, et j'ai l'intention d'accroître, notamment au certificat d'études primaires, le rôle de l'hygiène dont l'enseignement antialcoolique constitue un chapitre important. Nos élèves verront ainsi quel prix nous attachons à cet enseignement et l'on peut espérer qu'ils le suivront avec plus d'attention et plus de profit.

⁂

Si persuasive que soit la parole de nos maîtres, elle sera moins efficace que leur action. Comment peuvent-ils agir ?

Tout d'abord, ils peuvent exiger que l'enfant ne boive pas d'alcool durant les heures qu'il passe à l'école. C'est pourquoi après avoir consulté le Conseil supérieur de l'Instruction publique, j'ai décidé, par un arrêté du 17 juillet 1916, qu'aucune boisson distillée ne pénétrerait désormais ni dans les écoles maternelles, ni dans les écoles primaires. Les boissons fermentées elles-mêmes ne seront tolérées désormais que pour les enfants de plus de cinq ans. Sans condamner nos écoliers au régime de l'eau pure, j'ai du moins proscrit l'usage qui consistait, dans certaines régions, à donner chaque jour à des enfants à peine affranchis du biberon, un mélange innommable de café et d'eau-de-vie. Ceux de nos élèves qui prennent à l'école le repas de midi ne pourront apporter ou recevoir que des boissons hygiéniques. Vous voudrez bien prier MM. les Inspecteurs d'académie de veiller soigneusement à l'application de cet arrêté.

Si, dès l'école maternelle, l'enfant s'est accoutumé à la sobriété, il n'éprouvera aucune peine, un peu plus tard, à s'abstenir d'alcool; il donnera sans hésiter son adhésion à une ligne de tempérance. Nous avons le devoir d'encourager ces ligues et de multiplier, dans nos écoles, leurs filiales. L'expérience a prouvé, notamment en Belgique, l'efficacité de leur propagande.

MM. les Inspecteurs d'académie voudront bien, dans leur rapport annuel sur l'enseignement, indiquer le nombre des rapports antialcooliques constitués dans les écoles et le nombre de leurs adhérents. Sans doute, nos écoliers sont trop jeunes pour avoir le droit de prononcer des vœux pour avoir le droit de prononcer des vœux perpétuels, et il ne serait pas sans un danger moral de les inviter à contracter des engagements dont ils n'auraient pas pu mesurer la portée. Mais nos instituteurs ont su résoudre cette difficulté en proposant à leurs élèves de s'engager à l'abstinence pour un temps limité. Les jeunes gens font ainsi l'éducation de leur volonté : à mesure qu'elle devient plus ferme, ils reculent le terme de leur engagement. Il serait tout naturel, dans les circonstances présentes, de demander à nos grands élèves de s'abstenir d'alcool pendant toute la durée des hostilités; songeant aux sacrifices que s'imposent leurs aînés, ils accepteraient cette légère restriction de leur liberté, et la bonne habitude, une fois prise, survivrait à la guerre.

Sur les jeunes gens de cet âge, l'action du maître s'exercera souvent d'une manière qui, pour être indirecte, n'en sera pas moins heureuse. On préserve les adolescents de l'alcoolisme quand on les enrôle dans une société sportive : nous encouragerons donc, dans nos écoles, la création de ces sociétés. On préserve les hommes de l'alcoolisme quand on leur offre un foyer attrayant; nous développerons donc, dans nos écoles de filles, l'enseignement ménager.

Mais le meilleur moyen d'action qui soit entre les mains de nos maîtres, c'est l'exemple. S'il se rencontrait un éducateur assez peu soucieux de sa dignité personnelle et de ses obligations envers ses élèves pour choir dans l'intempérance, il mériterait d'être chassé de l'Université. Inversement, ceux de nos professeurs et instituteurs qui mènent contre l'alcoolisme les campagnes les plus vigoureuses méritent d'en être récompensés. Je vous prie de me les signaler tout spécialement, chacun, dans sa zône d'influence, en adaptant sa tactique aux sentiments de la population, se livre à une propagande active et habile, et notre pays ne tardera pas à être délivré du fléau de l'alcoolisme.

Nous ne devons pas nous dissimuler, Monsieur le Recteur, que, même en portant dans nos paroles et dans notre action toute la discrétion nécessaire, nous soulèverons des mécontentements, mais nous heurterons sans doute à de redoutables coalitions d'intérêts particuliers. Est-il écrit qu'en France l'intérêt général ne saurait primer les appétits égoïstes ? Les événements actuels ne prouvent pas, au contraire, que le Français sache faire à son pays le sacrifice de ses biens personnels ? Le sens social, le souci du bien public, le mépris des jouissances individuelles s'affirment partout : sur les champs de bataille, par l'héroïsme de nos soldats, à l'usine par la tension des efforts collectifs, dans la famille par la sérénité stoïque en face de la douleur. Pourquoi ces sentiments généreux révélés par la guerre n'imposeraient-ils le silence aux intérêts individuels qui, d'autres termes, ont pu faire obstacle à des mesures proposées contre l'alcoolisme ? En tout cas, je compte sur le sentiment du devoir qui anime professeurs et instituteurs pour qu'ils poursuivent, malgré de toutes les résistances, dans leur classe, hors de leur classe, par leur enseignement et par leur exemple, une campagne dont le succès de laquelle sont liés le développement de notre race et le salut de la Patrie.

Signé : **Paul Painlevé.**